

Thème 1



Pour une société solidaire et démocratique

Dans notre pays, les inégalités sociales se creusent, les besoins légitimes et justifiés de la population en services publics, en protections sociales, en logement, etc. ne sont pas couverts de manière satisfaisante. La situation de l'emploi se dégrade, les salaires sont comprimés. C'est là le résultat des évolutions du capitalisme, engagées depuis les années 70, accentuées à partir des années 90, années au cours desquelles les plus riches et le patronat le plus puissant tentent, non sans succès, de soumettre l'ensemble des salarié-e-s à leurs exigences avec la financiarisation de l'économie, sa mondialisation et la marchandisation des biens publics.

Le gouvernement actuel, dont une des premières décisions a été d'accepter le TSCG, mène une politique libérale en s'alignant sur les choix économiques et sociaux faits dans la quasi-totalité des pays en Europe, prônant l'austérité et la réduction des dépenses publiques. Ces orientations participent à enfoncer un peu plus les pays dans la crise, et permettent, par contre, au capitalisme de poursuivre sa mutation, à la finance et aux spéculateurs d'accumuler toujours plus de richesses au détriment de la grande masse de la population. Ces choix, pleinement assumés par le Président de la République et son gouvernement, sont en rupture avec les engagements de campagne de F. Hollande qui disait vouloir « s'attaquer à la finance » et « réorienter la politique européenne ». Le MEDEF, représentant du grand patronat, est ainsi encouragé à exiger toujours plus en sa faveur, au détriment des forces sociales, porteuses d'alternatives de progrès, qui sont peu écoutées.

Cette orientation, qui augmente les inégalités, qui entraîne désespérance et rejet de la politique, participe pour partie de la montée en puissance de l'extrême droite en France comme en Europe, confirmée - le 23 mars 2014 - par le premier tour des élections municipales : recul de la gauche, montée de la droite et surtout de l'extrême droite. L'analyse des discours, pratiques et mécanisme de propagande de cette dernière (appropriation et instrumentalisation des souffrances des populations et des revendications populaires) met en évidence sa volonté de prise de pouvoir au sein de la droite française.

Après l'ANI et le CICE, le pacte de responsabilité, dernier avatar de cette politique en faveur du grand patronat, est un véritable « marché de dupes ». La signature d'un relevé de conclusions par les organisations patronales et 3 organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC) ne saurait clore le débat. Pour la FSU ce pacte est inacceptable. Il accrédite l'idée que le manque de compétitivité des entreprises serait lié au coût du travail. Avec d'autres organisations syndicales, elle pèsera, dans le cadre imposé, pour une véritable conditionnalité aux baisses d'impôts ou de cotisations des entreprises.

Des voix s'élèvent contre cette politique. Des syndicalistes, des économistes, des politiques, des citoyen-ne-s affirment que des alternatives à l'austérité sont possibles et nécessaires. Le SNEP-FSU considère que le syndicat doit inciter et aider les collègues à participer au débat, en vue de les amener à peser sur les choix nécessaires à la satisfaction des revendications qu'il porte.

En même temps, il doit mobiliser pour la construction d'un mouvement social le plus unitaire possible, sans en rabattre sur ses revendications, pour augmenter le rapport de forces en faveur de ces alternatives. C'est dans ce cadre que les acquis sur le terrain spécifique, ou sur le plan local, obtenus grâce aux luttes et au poids de notre syndicalisme (sport scolaire, EPS, postes, etc.) participent de la nécessaire confiance dans l'action collective et aident à la construction de liens avec les luttes plus générales qu'il nous faut construire et dynamiser.

Le SNEP-FSU propose une réorientation vers un tout autre partage des richesses, le développement d'un modèle social ancré sur la solidarité, la satisfaction des besoins sociaux et la préservation de l'écosystème.

Initiés par le CNR (conseil national de la résistance), les services publics et les protections sociales ont montré leur efficacité pour répondre aux besoins humains et pour plus d'égalité. Ils ont réussi à amortir les effets néfastes de la crise – essentiellement due à une injuste répartition des richesses – sur la population. Il s'agit donc de les développer et non de les remettre en cause.

La part des salaires dans la valeur ajoutée ne cesse de baisser depuis plus de 30 ans quand les revenus du capital s'accroissent. Les très hauts revenus augmentent quand les revenus intermédiaires stagnent ou régressent et que les revenus inférieurs s'effondrent avec le développement du chômage, de la précarité, des CDD, des temps partiels, ...

Il est possible et nécessaire pour l'État de se donner les moyens d'une autre politique, et des capacités d'action pour piloter la politique économique, sociale et environnementale au lieu d'abandonner ce pouvoir, progressivement, aux milieux financiers et patronaux.

Le SNEP-FSU fait siennes les réflexions et propositions votées par le congrès FSU de Poitiers sur les questions de fiscalité y compris européenne. Il considère qu'il est possible et indispensable :

- de réaliser une véritable réforme fiscale, basée sur un partage des richesses plus égalitaire et plus favorable aux salarié-e-s, notamment en privilégiant l'impôt progressif sur le revenu et en augmentant le nombre de tranches, plutôt que la CSG ou la TVA.
- de s'attaquer au surcoût du capital⁽¹⁾, aux dividendes extravagants versés aux actionnaires des grandes entreprises, aux paradis fiscaux, à la fraude fiscale et à certaines niches fiscales.

- de taxer la spéculation et imposer davantage le patrimoine en ciblant les plus riches.
- de favoriser l'investissement productif pour développer l'emploi stable et les rentrées fiscales.
- d'augmenter le pouvoir d'achat (notamment par le dégel du point d'indice des fonctionnaires, par l'augmentation du SMIC), et particulièrement pour les salarié-e-s et retraité-e-s les plus pauvres et les plus fragiles, ce qui permettrait à chacun-e de vivre dignement et contribuerait à la satisfaction des besoins essentiels.
- de réfléchir à une fiscalité écologique orientant vers des comportements plus respectueux de l'environnement, tout en veillant à ne pas pénaliser les personnes et familles en difficulté.
- de réduire, notamment sur les produits de première nécessité, la part de la fiscalité indirecte, la plus injuste car elle impacte les plus démunis-e-s.
- de s'attaquer à une réforme des institutions, de la Constitution, pour développer une démocratie réelle, représentative et participative.

Le rôle positif des services publics et des protections sociales, au plan économique et social, leur démonstration que des activités humaines fondées sur le bien commun ne doivent pas relever de la sphère marchande, renforce notre exigence qu'ils doivent être développés et étendus, et bien au-delà des seules missions régaliennes de l'État. De la même façon, le monde associatif très développé en France ne devrait pas avoir à compenser le désengagement de l'État au niveau social ou éducatif.

Il faut combattre, par une véritable campagne unitaire d'éducation populaire, les contre-vérités assénées comme celle par exemple qui prétend que salaires et cotisations sociales seraient ennemis de la dynamisation des entreprises, ou comme la survalorisation de la responsabilité de la dette dans la crise sans explicitation de ses causes réelles. Il est indispensable de revenir sur des débats occultés ces derniers temps : rôle de l'impôt, des cotisations sociales, du salaire socialisé⁽²⁾ au regard des services publics et des protections sociales que nous souhaitons développer. Il est nécessaire de montrer les enjeux : services publics plutôt que services privés, protection sociale solidaire assurée par des financements socialisés plutôt que marchandisation et épargne privée.

(1) Ce qui s'ajoute au coût réel du capital nécessaire pour l'investissement productif et qui sert à payer les intérêts et les dividendes versés aux actionnaires. Ce « surcoût » relève pour une bonne part d'un phénomène de pure rente et a considérablement augmenté depuis les années 80.

(2) Le salaire socialisé est un financement socialisé (partie du salaire qui n'est pas versée directement au salarié, mais prélevée sur son salaire brut sous forme de cotisations sociales et sur la part patronale de plus-value, puis redistribuée à lui ou d'autres travailleurs sous forme de prestations).

Le SNEP-FSU estime indispensable de réorienter la construction européenne

Le poids des orientations économiques et sociales Européennes sur les politiques nationales n'est plus à démontrer. Le dogme de « la concurrence libre et non faussée » et les politiques européennes d'austérité ont entraîné chômage en hausse, accroissement des inégalités et récession.

Le SNEP-FSU défend la conception d'une union européenne qui aide au développement de services publics et de protections sociales au service des citoyen-ne-s, qui soutienne un développement durable.

Il faut, pour ce faire, que le système bancaire soit placé au service des populations, sous contrôle démocratique et que la banque européenne puisse prêter directement aux États.

Les instances européennes doivent être profondément démocratisées et les pouvoirs de la commission européenne diminués.

Le SNEP-FSU, avec la fédération, doit peser pour que se développent des mouvements revendicatifs au niveau Européen. Les initiatives de la CES, le mouvement « Alter Summit », qui réunit syndicats et forces associatives, doivent être mis à profit pour renforcer le rapport de force visant une autre gouvernance européenne et une construction européenne qui valorisent les droits sociaux fondamentaux.

Il se prononce contre le projet d'accord transatlantique qui prévoit la suppression des barrières non-tarifaires et risque de détruire les normes sociales européennes et de sceller ainsi la fin du modèle européen social, économique, industriel, culturel et environnemental, et celle des droits des citoyen-ne-s et des libertés des consommateurs-trices. Il mettra tout en œuvre pour participer à une campagne unitaire d'éducation populaire et de mobilisation, et la développer avec ses partenaires du mouvement social (ATTAC, fondation Copernic...).

Le SNEP-FSU critique face aux volontés d'accroissement de la décentralisation

Le SNEP, avec la FSU, demande toujours un véritable bilan des actes 1 et 2 de décentralisation et un réel débat sur les enjeux d'une décentralisation accrue qui peut avoir pour conséquence une profonde remise en cause de la politique nationale publique et laïque et en corollaire des services publics nationaux et de leurs personnels.

Les nouveaux pouvoirs et compétences liés à la décentralisation amplifient un processus de territorialisation et de dénationalisation des politiques publiques. C'est en convergence avec les discours de certain-e-s élu-e-s politiques proposant d'aller vers un état fédéral et l'exposé initial des motifs du projet de loi de l'acte 3 de la Décentralisation, qui cherchait à justifier

une orientation vers « *une République des territoires* » sous prétexte de rendre la France plus attractive et donc plus compétitive. Dans ce cadre, le SNEP-FSU s'opposera à tout pouvoir législatif ou réglementaire donné aux régions.

Les deux premières étapes de la décentralisation et les transferts de responsabilités, ont engendré certes des avancées dans certains secteurs (construction de lycées et collèges), mais également des disparités dans les politiques territoriales et des inégalités qui ne sauraient satisfaire notre ambition pour des services publics de qualité pour tous-toutes et partout.

De nouveaux pouvoirs et compétences sont donnés aux régions, aux métropoles ou autres collectivités que ce soit dans le cadre :

- des lois de décentralisation de l'acte 3,
- des expérimentations de pouvoirs réglementaires et fiscaux pour des collectivités territoriales,
- de la loi de la refondation de l'école,
- de la réforme des « rythmes scolaires » en lien avec les PEDT,
- de la loi sur l'ESR de juillet 2013,
- de celle sur la formation professionnelle,
- de la réorientation des rôles de l'État, des collectivités territoriales et du mouvement sportif dans la politique sportive de notre pays.

Le gouvernement impose à l'ensemble des collectivités territoriales et communales, une violente cure d'austérité en sous-dotant financièrement les missions qui leur ont été dévolues. Leur dotation doit être revue à la hausse.

Dans ce contexte, la montée du vote « Front national » aux élections municipales (mars 2014) est inquiétante dans ce qu'elle contient de menaces pour la démocratie en cas de gestion de collectivités par ce parti.

Le SNEP-FSU est attaché au rôle de l'État dans la définition, le financement, le pilotage et l'organisation des services publics. Ceux de l'éducation et du sport doivent rester à compétence nationale avec les personnels nécessaires, aux missions et carrières régis par des statuts nationaux. La carte des formations doit elle aussi rester de compétence d'État. Le SNEP-FSU estime indispensable une égalité de traitement de tous-tes sur l'ensemble du territoire.

Le SNEP-FSU est opposé à ce que la répartition des compétences entre l'État et les différentes collectivités change selon le lieu. La répartition des compétences doit être définie par la loi et non par contrat entre collectivités.

Le SNEP, avec la FSU et ses syndicats, sera vigilant pour que toute réorganisation institutionnelle fasse l'objet d'un débat associant les organisations syndicales, les personnels et les usagers, et n'entraîne pas un affaiblissement voire une mise en cause de la démocratie de proximité, la mise en concurrence des territoires, la paupérisation des financements socialisés (crédits publics), l'externalisation et à la privatisation des services publics, le recours aux partenariats publics privés (PPP).

Le SNEP-FSU se doit à tous les échelons de poursuivre ses rencontres avec les élu-e-s pour débattre des enjeux de la décentralisation et d'être actif dans les différentes institutions type CAEN, CDEN...

Les questions sociétales au cœur de nos préoccupations

Dans la grande réorganisation politique et économique qui a suivi l'avènement du néolibéralisme et l'effondrement des pays dits socialistes, la classe sociale des plus riches et puissants a tenté de remettre en question l'ensemble des acquis sociaux des XIX^e et XX^e siècles, et notamment, dans notre pays, ceux issus du Conseil National de la Résistance. Une crise sociale et économique et une crise des valeurs et de la démocratie se nourrissent mutuellement. Le paysage politique et sociétal évolue alors dangereusement : montée de l'extrême droite, recherche de boucs émissaires, montée de l'individualisme et du repli sur soi, du racisme et de l'homophobie, détournement de la colère sociale à leur profit par des forces réactionnaires, remise en cause de la laïcité, méfiance généralisée envers le politique, ...

Si le gouvernement a tenu bon face aux forces conservatrices sur le « mariage pour tous », il vient de reculer sur la loi famille et développe sur la politique à l'égard des étrangers (Roms notamment) une orientation sans réelle rupture avec celle du précédent gouvernement.

Il nous faut, en tant que syndicalistes et éducateurs-trices, combattre pied à pied les idées simplistes et les comportements intolérables, mais c'est d'abord et essentiellement par la lutte contre la dilapidation des richesses et la crise économique et sociale qu'elle génère, que nous les ferons reculer, que nous défendrons les libertés fondamentales et que nous lutterons contre toute forme de discrimination.

La préservation de l'éco système

La crise écologique s'étend, en lien notamment avec le système productiviste (industrie, agriculture,...) et la recherche de profits qui entraînent dérèglement climatique, crise sanitaire, destruction des écosystèmes et épuisement des ressources. Le

néolibéralisme cherche même aujourd'hui à faire de cette crise de nouvelles sources de profit (marché de droits à polluer, brevets sur les technologies propres,...). Cette crise écologique exige de conjuguer environnement, critique du productivisme et du système capitaliste, justice sociale et solidarité internationale. Les effets de cette crise ont des retombées y compris sur notre métier : impossibilité d'enseigner le sport, l'EPS et les pratiques d'APSA pendant les pics de pollution par exemple. Le SNEP-FSU doit accentuer sa réflexion sur les questions écologiques en interrogeant notamment les modes de déplacement en EPS, dans le sport scolaire et le sport, le coût carbone et l'empreinte écologique du matériel et des installations.

Droit des femmes, égalité femmes/hommes

Dans le monde professionnel, dans la vie publique et politique, à l'école, dans les sports, des inégalités entre femmes et hommes persistent. Elles prennent leur source dans un système patriarcal qui a maintenu pendant longtemps les femmes dans les sphères privées de la famille avec pour responsabilité principale d'élever les enfants et d'assurer les tâches domestiques. Exclues pendant des siècles du monde salarié, de l'expression politique et publique, des activités culturelles, c'est par leurs luttes qu'elles ont réussi à gagner des droits universels et spécifiques. Il y a des résistances au changement : certains droits sont aujourd'hui remis en cause (exemples : les manœuvres pour réduire le champ d'application de l'IVG ou faire échouer la loi sur l'abolition du système prostitutionnel). Des nouvelles formes de sexisme se font jour (le « masculinisme ») avec l'idée que les hommes (ou les garçons à l'école) subiraient le préjudice d'une société donnant aux femmes une place plus égalitaire.

Sur le terrain de l'école, le déchaînement initié par la droite extrême et l'extrême droite, tente de faire croire à une « théorie du genre » génératrice de désordre affectif, psychologique ou sexuel, alors que le concept de genre permet au contraire d'expliquer et de combattre les inégalités.

Pour toutes ces raisons, le combat contre la dégradation sociale généralisée doit prendre en compte les luttes des femmes pour un travail mieux rémunéré, la fin des discriminations salariales et professionnelles et un système de retraites qui réduise les inégalités au lieu de les amplifier comme l'ont fait les dernières réformes.

Laïcité

La laïcité constitue plus que jamais un enjeu social et politique qu'il convient de défendre au vu des attaques qui se sont multipliées ces dernières années. Le SNEP-FSU fait siens les mandats que la FSU s'est donnée sur la laïcité au congrès de Poitiers (2013).

Au-delà de la loi et du respect de la loi, la laïcité est un acquis politique que l'on doit sans cesse conforter en fonction de l'évolution de la société, avec pour objectif de permettre par son caractère universel et humaniste le vivre ensemble, dans la pluralité et la diversité. Ses principes fondamentaux qui sont la liberté de conscience et de culte, l'égalité de droit de tous-toutes les citoyen-ne-s et l'orientation universelle de la puissance publique, ne doivent pas être mis en cause.

Dans ce cadre, à l'Education Nationale, le SNEP réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel, patronal et mercantile et se prononce pour l'unification du système éducatif dans un service public laïque d'éducation.

Il demande que dans les 3 départements d'Alsace et Moselle, un choix optionnel soit substitué à l'obligation de demande de dispense d'enseignement religieux pour les familles qui ne souhaitent pas que leur enfant suive ces cours.

Il demande l'abrogation des lois Carle qui encouragent la concurrence et le consumérisme en matière d'éducation.

Dans l'enseignement supérieur, l'habilitation des établissements catholiques à délivrer les diplômes doit être remise en cause. De même, la complémentarité territoriale dans la carte des formations entre public et privé, est une entrave à l'égalité d'accès aux formations pour les étudiants.

La continuité du système éducatif public de la maternelle à l'université doit être mise en œuvre sur tout le territoire. L'État doit donc mettre en œuvre l'obligation pour les collectivités territoriales de construire des établissements scolaires publics sur les zones géographiques où il n'y a pas d'offre publique d'éducation.

Le SNEP-FSU revendique une protection sociale solidaire, de haut niveau pour tous

Sur ces questions, le SNEP-FSU s'inscrit dans les mandats fédéraux du congrès FSU de Poitiers.

Les protections sociales (santé-invalidité-accidents professionnels, vieillesse, maternité et famille, emploi et chômage, logement, pauvreté et exclusion) assurent un mieux-vivre face aux aléas de la vie. Elles relèvent, en France, de la Sécurité Sociale, mais aussi de l'employeur, des aides de l'État et des collectivités locales, et, hélas de plus en plus, de complémentaires mutualistes mais également assurantielles, et donc des capacités financières personnelles pour ceux qui le pourront. Leur efficacité se trouve aujourd'hui réduite et menacée par leur marchandisation et leur individualisation croissantes, par l'insuffisance des recettes solidaires bien plus que par la croissance des besoins et des coûts. Les choix libéraux, tant européens que nationaux, dégradent la protection sociale, en imposant des normes inadmissibles détruisant les solidarités.

L'amélioration de l'emploi, des conditions de vie et de travail, le vieillissement et le besoin d'autonomie accrue de la population, le maintien d'un bon taux de natalité et de soins à l'enfance, la réduction de la pauvreté, de diverses ségrégations et des inégalités, ... exigent, sans attendre, un nouveau et ambitieux projet collectif et solidaire pour des protections sociales élargies et renforcées.

Retraites :

La réforme de 2013 est dans le prolongement des réformes précédentes avec l'allongement de la durée de cotisation, la poursuite du système décote-surcote, l'aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraité-e-s.

Le SNEP-FSU revendique une tout autre réforme qui rétablisse l'âge de départ à 60 ans à taux plein, avec 37,5 annuités et prise en compte des années d'études, des années de chômage, suppression du système décote-surcote, le rétablissement des CPA et CFA, le rétablissement de la validation des services « non titulaire », une meilleure prise en compte de la situation des polypensionné-es,...

Le SNEP-FSU réaffirme son attachement au Code des pensions et au traitement continué ainsi qu'au financement des pensions par le budget de l'État.

Assurance maladie et politique familiale :

Le SNEP-FSU revendique une politique ambitieuse de santé publique, fondée sur le développement de la prévention, couvrant tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de base à 100%. Celle-ci passe d'abord, concernant l'État, par le suivi médical de ses personnels.

Le SNEP-FSU condamne la suppression des cotisations familles des entreprises prévue par le « pacte de responsabilité ». Cela entraînerait une fiscalisation du financement de la branche famille, contraire aux principes de financement des protections sociales solidaires, et risquerait d'engendrer une baisse des prestations. Il demande une politique familiale ambitieuse, s'adressant à toutes les familles, y compris monoparentales ou homoparentales.

Prise en charge de la perte d'autonomie :

Le SNEP, avec la FSU, reste vigilant pour que l'ambition affichée par le gouvernement sur ce dossier, à travers le projet de loi d'orientation et de programmation « pour l'adaptation de la société au vieillissement » se traduise dans les faits.

Face aux fortes inégalités actuelles, il faut que soit mis en œuvre un droit universel sans condition d'âge et de ressources, compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité Sociale. La CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) doit être supprimée et l'APA doit être mieux revalorisée pour que le « reste à charge » des personnes soit réduit.

Financement de la protection sociale :

Depuis des années, tout est fait pour réduire la responsabilité des employeurs et celle de l'État dans les financements solidaires et socialisés, afin d'inciter les personnes à se tourner vers des assurances privées. Pour cela, des campagnes sont développées sur les « déficits », qui sont en fait dus pour l'essentiel à des recettes insuffisantes liées à la stagnation des salaires, au chômage élevé et aux politiques d'exonérations de cotisations sociales, ainsi qu'à l'évasion fiscale.

Le SNEP-FSU condamne la part de plus en plus importante des financements par les particuliers et le glissement des cotisations vers l'impôt.

Il considère que l'amélioration des financements solidaires passe par une augmentation des recettes (cotisations et fiscalité) à la mesure des besoins, par une autre politique fiscale, un autre partage des richesses, la relance des salaires et de l'emploi. Les revenus financiers doivent être nettement plus imposés.

Le SNEP-FSU se prononce pour un fonctionnement plus démocratique, la réduction des coûts indus (exemptions illégitimes de cotisations, renoncements aux soins...), une formation et une information améliorées, le choix et le développement de la prévention plutôt que le curatif.

Education : un projet syndical ambitieux et exigeant pour les jeunes

Les questions économiques, sociales et environnementales envisagées plus haut, les réorientations proposées, ne sont pas sans lien avec les ambitions que l'on assigne au système éducatif : l'école est la clé de voûte d'une société démocratique, plus égalitaire, plus solidaire ; l'école laïque, gratuite et obligatoire est un puissant levier d'intégration de tous les jeunes dans une société qui refuse tous les communautarismes et toutes les discriminations. Elle n'a pas pour unique objectif l'insertion professionnelle des jeunes : le projet culturel et social porté par le SNEP-FSU est d'abord un projet de formation de citoyen-ne-s libres, éclairé-e-s, émancipé-e-s, capables de comprendre le monde dans lequel ils-elles vivent, avec la perspective de le rendre meilleur. Le service public d'éducation doit rester une priorité nationale et être préservé des logiques concurrentielles et de rentabilité, liées à l'idéologie libérale.

Créer les conditions de la réussite de l'école :

L'école continue de jouer un rôle émancipateur pour une majorité d'élèves. Dans une société qui, de plus en plus, accentue les inégalités, elle peine à réduire l'échec scolaire et participe de ce fait à la mise à l'écart de trop nombreux jeunes d'une scolarité « normale ». Principalement issus des milieux modestes, ces élèves butent très tôt sur les apprentissages dont ils-elles perçoivent mal les enjeux et le sens. Outre le fait que l'élévation des qualifications est un atout pour l'emploi, cette élévation est un droit fondamental pour chaque jeune, une nécessité au regard des évolutions scientifiques, culturelles, techniques et technologiques.

Le système éducatif a beaucoup souffert des politiques menées entre 2002 et 2012, avec notamment la suppression de dizaines de milliers de postes d'enseignant-e-s et de la formation des enseignant-e-s. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, votée en juillet 2013, affirme des principes et des ambitions chiffrées. Elle prend un certain nombre de mesures et programme des moyens, essentiellement en recrutements. Mais, en ne remettant pas en cause la ligne générale de centration sur le socle commun, en ne revenant pas sur les réformes contestées, notamment pour le second degré, elle reste très en deçà des attentes fortes suscitées par le changement politique de 2012. On peut d'ailleurs formuler la même critique en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la loi ESR de juillet 2013 qui non seulement ne remet pas en cause la loi LRU, mais en aggrave même les effets.

Les efforts budgétaires consentis dans le budget 2013, s'ils marquaient un infléchissement certain, étaient pour autant déjà insuffisants. Or, la préparation de la rentrée 2014 montre que c'est un autre niveau d'investissement éducatif qui serait nécessaire, si l'on veut vraiment que l'école joue son rôle de locomotive du développement culturel, intellectuel, social et économique du pays.

Il y a donc, tant sur la question des contenus, des dispositifs et des structures, que sur celle des moyens budgétaires, une attente énorme de la société française vis-à-vis de son école et de son université. Le SNEP, avec et au sein de la FSU, porte un projet éducatif ambitieux qui repose sur l'affirmation que « tous-toutes les élèves sont capables de réussir à l'école » pour peu que l'on crée les conditions d'enseignement et d'études nécessaires et indispensables aux apprentissages qui jalonnent cette réussite. La question du plaisir d'apprendre doit être clairement posée, sans tomber dans l'opposition stérile entre plaisir et travail ou effort. C'est en restant exigeante sur les contenus, apprentissages, transformations pour tous les élèves, en lien avec des pédagogies adaptées, que l'école jouera pleinement son rôle.

Ce « tous-toutes capables » ne va pas de soi : face à des difficultés parfois lourdes, la tentation peut être grande de se satisfaire d'une école à deux vitesses, et de considérer la reproduction sociale comme une évidence qui exonérerait l'école de chercher à faire réussir tous-toutes les élèves : apprentissage dès 14 ou 15 ans, exclusion des plus en difficulté,... Le SNEP-FSU réaffirme ici sa condamnation de toute idéologie scolaire qui conduirait à l'abandon du principe d'égalité. C'est en ce sens qu'il s'est opposé à la loi Fillon, au socle commun et au LPC. Il faut sortir de la logique du socle commun, qui accroît les inégalités scolaires et sociales, et sortir d'une école qui classe, trie de façon précoce et hiérarchise les savoirs.

A l'opposé de ce renoncement à une nouvelle étape de démocratisation de l'école, le SNEP-FSU se propose de continuer à construire, au sein de la FSU, un projet ambitieux et exigeant, qui repose sur les axes suivants :

- Une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, avec l'objectif de faire accéder tous-toutes les élèves à une culture commune en pensant autrement les contenus, les pratiques pédagogiques, les temps scolaires et les lieux d'accueil sur l'ensemble de la scolarité. Cette revendication n'a pas été acceptée dans la loi de 2013, mais la FSU et ses syndicats continuent à la défendre et à la porter, tant auprès des responsables politiques et institutionnels qu'auprès des collègues qui y sont opposé-e-s. L'objectif que tous-tes obtiennent a minima un diplôme de niveau V (CAP-BEP) et à terme 100% au niveau du baccalauréat et 50% au niveau L3, doit s'accompagner d'une réflexion sur les 3 voies du lycée, avec une valorisation des savoirs professionnels et la réactivation des passerelles entre les différentes voies. Il faut mettre fin à la stigmatisation dont sont victimes beaucoup de LP et leur élèves. Une formation en BEP 2 ans et bac pro 2 ans serait un tremplin pour la motivation et la réussite de nombreux jeunes. La possibilité de classes passerelles vers les BTS permettrait de favoriser l'accès aux études supérieures pour tous-tes. Le SNEP-FSU doit participer à l'engagement d'un travail fédéral FSU sur ces questions.
- L'éducation doit rester laïque et nationale, tant dans ses programmes et contenus que dans ses moyens de fonctionnement. Une attention particulière doit être portée aux académies ultra-marines.
- L'amélioration des programmes scolaires peut constituer un levier important de lutte contre l'échec scolaire. C'est avec cette conviction que le SNEP-FSU agit auprès du CSP (conseil supérieur des programmes) pour une écriture ambitieuse et explicite de la nouvelle charte des programmes et pour que les disciplines et la question de la culture soient au cœur de la rédaction du socle de connaissances, de compétences et de culture créé par la loi. Il agira pour que les programmes eux-mêmes soient pensés et inscrits dans cette logique. Le SNEP-FSU continue à demander la suppression du livret personnel de compétences (LPC).
- La reconstruction d'une image positive du collège « unique », un collège qui démocratise l'accès aux savoirs.
- Des liaisons inter-niveaux (maternelle/CP, CM2/6^e, 3^e/seconde, terminale/supérieur) prises en charge autant que de besoin, pour aider les élèves qui peuvent éprouver des difficultés dans ces « passages ». Il faut développer les initiatives existantes, en prendre d'autres, dès lors qu'elles sont de nature à aider à la réussite des élèves. Le cycle CM2/6^e, créé par la loi de refondation, puis transformé sans raison valable en cycle CM1/CM2/6^e, ne doit pas être un prétexte à mettre en cause, au nom de l'école du socle – ou école commune – les spécificités de l'école élémentaire et du collège. Le problème de la difficulté scolaire ne vient-il pas davantage des prérequis non acquis que des prétendues « ruptures » dans les charnières scolaires ?
- La formation initiale et la formation continue des enseignant-e-s tout au long de la carrière sont un enjeu fondamental dans ce projet. Le sujet est traité dans le thème 3.

- La discrimination positive et la politique d'éducation prioritaire. Dans un contexte de crise sociale et de ghettoïsation de nombreux quartiers, une politique volontariste de mixité sociale, de discrimination positive, reste nécessaire. Le projet développé par le ministère comporte des avancées, mais les incertitudes sur le nombre de réseaux de la future carte de l'éducation prioritaire, sur les critères retenus, peuvent en changer la portée. La préparation de la rentrée 2014 confirme d'ailleurs ces inquiétudes. Les lycées et LP ne doivent pas en être exclus. Les zones rurales doivent également faire l'objet d'une discrimination positive.
- Dans les milieux les plus sensibles, l'encadrement des élèves doit être renforcé en multipliant les enseignant-e-s surnuméraires sur la base de projets construits par les équipes.
- Le développement des coopérations avec les familles, condition indispensable pour la réussite de toutes et tous et dans le respect des prérogatives de chacun-e. Cela ne peut se faire qu'avec la présence renforcée d'équipes pluriprofessionnelles dans tous les établissements (vie scolaire, assistant-e-s sociaux-ales, COPsy, médecins scolaires, infirmier-ère-s, AEd, ...).
- La prise en charge précoce, par les enseignant-e-s et les personnels spécialisés, des élèves en difficulté. Dès les premiers signes de difficulté scolaire, à l'école primaire, tout doit être mis en œuvre pour une prise en charge efficace de tous les élèves concerné-e-s. Au collège, les dispositifs d'aide doivent être majoritairement pris en charge par les enseignant-e-s.
- Des conditions d'enseignement et d'études améliorées : effectifs, horaires, rythmes, travail en équipes intégré dans les temps de service, qualité des locaux et du matériel, ...
- Un débat sur les rythmes scolaires qui ne se cantonne pas à des aménagements des temps scolaires sans fondements sérieux. C'est d'abord la qualité du temps scolaire qu'il faut améliorer. Le SNEP et la FSU demandent « Plus et mieux d'école », et surtout pas « moins d'école » au prétexte d'une fatigue des élèves due à une surcharge horaire. Il faut simultanément améliorer les conditions matérielles d'enseignement et les pédagogies mises en œuvre. Par ailleurs, il faut combattre le mythe d'un temps périscolaire qui pourrait remplacer celui consacré à l'étude, qui est de la responsabilité de l'école : le périscolaire ne doit pas « faire l'école à la place de l'école ». De plus, les conditions de mise en œuvre de la réforme (insuffisance des ressources transférées) sont porteuses de toutes les inégalités territoriales.
- La revalorisation, à tous les sens du terme, des métiers de l'enseignement. Des enseignant-e-s bien rémunéré-e-s, bien formé-e-s, bien considéré-e-s, c'est la condition pour rendre nos métiers attractifs pour les étudiant-e-s, et pour que l'école soit en mesure de relever le défi de la réussite de toutes et tous.
- La fin du NMP (nouveau management public) et le retour à des relations hiérarchiques apaisées, pédagogiquement et humainement plus efficaces, basées sur la confiance entre les personnels réaffirmés dans leur rôle de concepteur, et leur(s) supérieur(s) hiérarchique(s). Il y a là une rupture nécessaire et qui ne demande aucun investissement budgétaire.

Démocratiser, améliorer l'enseignement supérieur et la recherche :

Nombre de bachelier-ère-s peinent à entrer dans la filière de leur choix. L'échec, notamment en licence, est important. Une autre politique nationale de service public laïque d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) sur tout le territoire est indispensable pour en démocratiser l'accès, émanciper et faire réussir tous-toutes les étudiant-e-s.

La poursuite de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) de 2007, la loi d'orientation de juillet 2013 et l'utilitarisme appliqué à la création et à la diffusion de la connaissance et de la recherche, sont responsables en grande partie d'une démocratisation en panne. Ces choix sont faits au nom de la compétitivité internationale et de la supposée incontournable compétition de tous contre tous comme seul mode de développement moderne de nos sociétés.

La LRU avec notamment la masse salariale à gérer par chaque université, combinée avec la politique d'austérité, fait des ravages. Plus de 4 000 postes d'enseignants sont gelés depuis 2008 pour équilibrer les budgets. La souffrance au travail augmente (beaucoup de harcèlement professionnel). Le management fait des dégâts.

« La décentralisation » de l'ESR, qui entraîne un processus de dénationalisation progressive du service public de l'ESR, est présentée comme la réponse aux problèmes du chômage et de la compétitivité de la France

Après plus de dix ans de ces politiques, force est de constater qu'elles sont inefficaces en termes de compétitivité pour la France mais surtout qu'elles sont source de renforcement des inégalités et contraires à une véritable politique de service public laïque. Les conditions de vie et d'étude se dégradent pour les étudiant-e-s.

Il faut engager de tout autres choix avec les personnels et les étudiant-e-s.

Cela passe pour le SNEP-FSU par une nouvelle loi d'orientation et de programmation de moyens. Il faut des mesures fortes en termes de structures, de contenus d'études, de pratiques pédagogiques pour lutter contre l'échec en études universitaires.

Le SNEP-FSU porte, avec sa fédération et les autres syndicats FSU (notamment SNESup, SNCS et SNASUB), un projet alternatif de démocratisation, de réussite et d'une fonction émancipatrice pour l'ESR. Il faut le porter avec les personnels, les étudiant-e-s et dans la société, pour créer un véritable rapport de force visant la massification et la démocratisation de l'enseignement supérieur dans notre pays.

L'EPS et le sport dans l'enseignement supérieur :

Le SNEP-FSU revendique une place notablement accrue à l'EPS et au sport universitaire.

L'EPS doit être considérée comme une discipline de formation et de réussite dans l'ESR. Cela passe par une EPS obligatoire dans les maquettes de formation, à certains moments du cursus, et facultative à d'autres pour tous-toutes les étudiant-e-s.

Le SNEP-FSU réclame l'effectivité de l'enseignement de l'EPS prévu mais souvent non attribué en classes préparatoires (CPGE), et la mise en place d'horaires d'EPS obligatoires en BTS et en licence notamment.

Les SUAPS doivent être les outils de ce droit à l'enseignement de l'EPS et aux pratiques des APSA.

La loi doit donner de véritables moyens pour les UFR STAPS et les ESPE dans l'enseignement et la formation aux pratiques des APSA.

Le sport universitaire doit bénéficier de moyens accrus pour son développement.

Chaque établissement d'enseignement supérieur doit disposer des équipements sportifs indispensables à la pratique des APSA, par tous-toutes les étudiant-e-s.

Résultats du vote Thème 1 (partie sans Sport) :

180 votants

Pour : 178 (98,89%)

Contre : 0

Abstention : 1 (0,56%)

Refus de Vote : 1 (0,56%)

Sport : agir pour la démocratisation et l'émancipation

Le sport est un droit et un patrimoine de l'humanité qui doit rester un bien public. Seul un service public national peut, avec des moyens financiers et des personnels d'État, porter ces objectifs et ces ambitions. Cette revendication ne s'oppose pas à d'autres concernant les politiques sportives territoriales, aux initiatives menées par le mouvement sportif associatif, ou en dehors. Les citoyen-ne-s doivent trouver leur place dans l'observation, l'analyse et la régulation de l'offre et l'organisation des pratiques. Or face à ces objectifs et ambitions, au constat de la chute de pratique des adolescent-e-s, le gouvernement ne prend pas ses responsabilités, alors qu'il ne cesse de claironner l'intérêt « éducatif » ou « de santé » du sport. Il maintient son ministère dans une situation marginale en le dotant d'un budget insignifiant (0,14%), en ne lui donnant que de faibles marges de manœuvre, en maintenant ses personnels dans les ministères sociaux et de la santé. Ces personnels sont confrontés à une grave perte de sens du métier et aux suppressions de postes. Les inégalités d'accès aux pratiques s'exacerbent. La contractualisation institutionnalisée et généralisée (notamment avec la politique des publics cibles) conditionne les financements publics qui ne cessent d'être réduits voire mis en cause, la privatisation se profilant comme l'inéluctable aboutissement de cette orientation. Il n'y a alors plus lieu de s'étonner qu'une nouvelle étape de démembrement de cette politique publique (après RGPP et MAP) se dessine, collectivités territoriales et CNOSF se déclarant chacun prêt à l'emploi. Le SNEP-FSU conteste aussi nombre de propositions du CNOSF sur l'organisation du sport.

Le sport, en particulier celui de haut niveau et professionnel, est pris dans l'état de la « marchandisation » que le SNEP-FSU condamne. La politique menée ne permet pas de développer une réelle démocratisation en particulier chez les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, notamment dans les catégories socialement peu ou pas favorisées.

Le ministère veut décentraliser les bâtiments et personnels TOS des CREPS aux Régions. Ceci ne saurait entraîner un affaiblissement et un renchérissement des services rendus et notamment des formations proposées.

Une loi de modernisation du sport est en préparation au prétexte d'un modèle Français qui serait dépassé, d'une évolution des pratiques et des pratiquant-e-s, du rôle du sport dans la santé et la cohésion sociale. Pour le SNEP-FSU, les mises en cause et les attaques récurrentes visant à dénigrer le modèle français de l'organisation du sport et à réorienter ses fonctions sociales et culturelles, irriguent la plupart des propositions inspirant ce projet de loi. Dans ce contexte, l'intérêt du service public du sport scolaire du second degré, que l'action et les luttes du SNEP-FSU ont permis de conforter, doit être souligné.

Le SNEP-FSU conteste l'intitulé de ce projet : « loi relative à la modernisation de l'organisation et de la gouvernance du sport » car il inscrit cette loi dans la droite ligne « du new-management ». Elle redéfinirait le pouvoir sur le sport qui serait partagé entre d'une part les fédérations et le mouvement sportif à travers le CNOSF, d'autre part les collectivités territoriales et enfin, le monde économique. La ministre, lors de ses vœux, a affiché une volonté de « dé-tutorisation » de l'État sur le sport. L'État ne garderait, au mieux, qu'une fonction de contrôle, de régulation, du suivi du haut niveau et des questions d'éthique.

Le SNEP-FSU conteste l'affaiblissement organisé du ministère et du service public national des sports qui risque d'entraîner leur suppression de fait et l'esprit de la nouvelle loi en préparation. Il revendique que l'on passe d'une loi dite « de modernisation » à une véritable « loi d'orientation et de programmation ». Il agira en ce sens avec ses partenaires.

Le SNEP-FSU doit travailler à l'amélioration et à la mise en débat public de ses propositions élaborées lors du colloque « sport demain, enjeu citoyen » de 2012. Celles-ci sont porteuses d'une vision pour le développement d'un sport démocratisé et vecteur d'émancipation. Le SNEP-FSU met en perspective une réunion nationale d'enseignant-e-s d'EPS et professeur-e-s de sport, sur la question des réalités du fonctionnement du sport à tous les niveaux.

Le SNEP-FSU revendique entre autres :

- Un service public national du sport à part entière.
- Une structuration de ce service public du national au départemental (DRS, DDS), allant au plus près du-de la citoyen-ne et des associations, avec un réseau national de CREPS (accueillant aussi des pôles ressources...) et des Ecoles Nationales dont l'INSEP.
- La sortie des ministères sociaux.
- Un budget d'au moins 1% de l'État traduisant une véritable ambition pour le développement du sport. La fin du financement du sport par les paris sportifs et les jeux, ce qui affaiblirait la mainmise marchande et privative sur le sport.
- Une augmentation du nombre de postes aux concours pour les professeur-e-s de sport et CTPS et en particulier une augmentation des postes de CAS car cette fonction est la plus à même de porter la démocratisation, l'aide aux associations et autres pratiques sur le terrain.
- Un rapprochement de la culture STAPS et de la culture MSJ, avec la visée de l'élévation du niveau de formation et de qualification pour tout intervenant dans le sport, y compris les formateurs de formateurs.
- Une politique de démocratisation des fédérations sportives dans laquelle la place des licencié-e-s doit être approfondie.
- La participation du SNEP-FSU au CNS.
- L'affectation, dans les collectivités territoriales, des ETAPS vers le mouvement sportif et les quartiers plutôt que vers l'Ecole.
- La valorisation de la vie associative qui doit être mieux aidée.
- Un véritable « plan Marshall » pour la construction d'équipements sportifs qui exclue les PPP (partenariats public privé).
- Que chaque région ait son CREPS et que soient confortées les missions nationales des CREPS si leur décentralisation est effective et les personnels pédagogiques préservés dans leur statut.

Focus sur la problématique de la formation aux métiers du sport :

La formation a toujours constitué le cœur de métier historique des personnels du service public du sport, imposant aux fédérations des exigences toujours contestées par celles-ci.

Les changements majeurs survenus ces dix dernières années dans l'emploi et la formation dans le secteur sport s'inscrivent délibérément dans l'évolution libérale du marché du travail où la notion d'employabilité domine au détriment des métiers et qualifications. Dans la période actuelle, les gouvernements successifs ont choisi l'option d'un sport loisir, cohésion sociale et santé, éclipsant une vision exigeante de la formation, centrée sur le développement des pratiques de chacun-e, de toutes et tous avec toutes et tous et au meilleur niveau de leur accomplissement.

L'emploi dans ce secteur cumule difficultés et dérives : horaires très atypiques, temps partiel, souvent saisonnier, peu durable et affecté de faibles rémunérations, avec des qualifications souvent de bas niveau.

Le SNEP-FSU revendique une meilleure installation de ce secteur d'emploi dans le droit du travail couvert par une récente convention collective qui doit être améliorée.

Les choix actuels sont sans équivoque : privatisation progressive et coût élevé des formations, passage des formations de brevets d'état d'éducateur sportif (BEES) à des formations d'animateurs (BPJEPS) ou autres certifications, au motif qu'il n'y aurait pas besoin d'avoir un bon niveau de formation pour encadrer le sport, en particulier auprès des enfants, (ce que le SNEP-FSU conteste fondamentalement), et sous prétexte que ce secteur offrirait ainsi des débouchés à des jeunes sportif-ve-s en difficulté scolaire

Le SNEP-FSU condamne le passage d'une logique de service public à une logique de prestation de service et le fait que la formation « sport » qui était une politique publique au service de l'éducation, soit devenue un marché, au profit de « centres de formation » privés qui ont fleuri et se sont rués sur les formations rentables.

Le SNEP-FSU revendique l'élévation du niveau de formation et de qualification (niveau III) indispensable au développement des pratiques sportives, éléments d'un véritable champ de la culture et de l'éducation à part entière.

Pour cela il est indispensable de recréer un CREPS par région et de leur donner les moyens d'assurer la formation aux métiers du sport, sous la responsabilité de l'État. Un travail conjoint de coordination, de formation et de recherche doit également être mené entre les établissements du ministère chargé des sports et les UFRSTAPS.

Résultats du vote Thème 1 (partie Sport) :

185 votants

Pour : 175 (94,59%)

Contre : 2 (1,08%)

Abstentions : 8 (4,32%)

Refus de Vote : 0